

HONORAIRES GESTION

Au 04/03/2020

Coop-Accompagnement

Il s'agit de notre formule de base à options. C'est une gestion destinée aux propriétaires qui souhaitent garder la gestion des entrées et des sorties, la relation avec les locataires et la gestion des travaux

Le mandat facturé **17,5€ TTC** par mois permet de procéder à la comptabilité.

- De percevoir les loyers et charges,
- De procéder à la révision annuelle du loyer et le cas échéant à la régularisation des charges,
- D'envoyer gratuitement au locataire ses quittances de loyer,
- De procéder à la déclaration fiscale des revenus locatifs

Coop-Sérénité

Le mandat standard de la coopérative à **8,5% TTC** des encaissements en gestion avec garantie Impayés/dégradation intégrée.

- Gestion administrative
- Gestion des contentieux
- Gestion des travaux
- Accès au fonds social si statut d'associé

Les frais de relocation sont en sus sur la base de la législation ALUR en vigueur: 10€/M² de la surface habitable pour les frais de rédaction de bail (zone tendue) et 8€/M² (zone non tendue) et 3€/M² pour la réalisation de l'état des lieux.



Rejoignez-nous !

